

GRAND DOLE

la lettre du Conseil

GOUX – 28 Janvier 2009

Éditorial



Claude CHALON
Président
de la communauté
d'agglomération

Le débat d'orientation budgétaire, qui s'est tenu lors de notre dernier conseil à Goux, a accouché d'un débat constructif, notamment autour du futur réseau de transport public. Si débat il y a eu, c'est preuve que l'enjeu est important. Pour ne pas dire capital. Car ce choix de mettre en place un réseau ambitieux répond aux graves phénomènes de crise énergétique, et à notre volonté de rendre le territoire du Nord-Jura attractif et accessible à tous.

J'entends les réticences de certains liées à la mise en place du versement transport, dans un contexte particulier de crise économique. Lequel n'est pas sans incidences sur les orientations budgétaires de cette année. Ainsi que je l'ai rappelé en introduction au débat ; j'aurais effectivement souhaité que son instauration ait lieu à un moment plus favorable pour les acteurs économiques locaux. J'ajouterai seulement – précision qui a son importance – que sa mise en place concerne tous les employeurs du Grand Dole de plus de 9 salariés (les entreprises, mais aussi les collectivités, les établissements publics) et qu'elle est déjà réalisée dans la quasi-totalité des agglomérations de France.

Je terminerai en souhaitant à tous ceux qui n'ont pu assister à la cérémonie des vœux de l'agglomération, une excellente année 2009. Je sais qu'elle sera chargée et riche en événements pour le Grand Dole. Partageons-les ensemble.

Les transports, au coeur du DOB

Si le débat d'orientation budgétaire n'a pas donné lieu à de profondes remises en cause, il a accouché d'un long débat constructif et intéressant autour de la problématique des transports publics.

Tout le monde en est à peu près convaincu : il est nécessaire de développer un véritable réseau de transport en commun à l'échelle de l'agglomération. Reste à en définir le cadre. Et c'est là que les choses se corsent. Il y a ceux qui prônent le discours de la prudence, qui militent pour la création d'un réseau relativement modeste, quitte à le doper dans le temps.

LE NOUVEAU RÉSEAU EN PLACE AU 1^{ER} SEPTEMBRE

Et puis il y a ceux qui pensent que pour fonctionner, un réseau se doit d'être ambitieux,

fût bien entendu le cœur des discussions du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) de l'agglomération.

LE VERSEMENT TRANSPORT, UN DÉBAT DANS LE DÉBAT

Présenté par Lionel Gatinault, vice-président en charge des transports, le futur réseau de transport public comprendra une ligne principale Tavaux-Brevans avec un cadencement toutes les demi-heures, voir tous les quart d'heure en heure de pointe. « Si on veut que les gens prennent le bus, il leur faut ce cadencement. S'ils doivent attendre une

heure le bus le soir pour rentrer chez eux, ça ne marchera pas » justifie Claude Chalon. Une conviction partagée par la majorité des délégués présents : « C'est certes un coût, mais pour les petites communes, c'est un service



Les questions autour de la problématique des transports ont porté sur deux points : le dimensionnement du réseau et le financement.

d'offrir aux futurs usagers une qualité de service de haut niveau pour réussir et éviter les bus vides. Et entre tout ça, il y a bien entendu des coûts ! C'est tout l'enjeu de la mise en place du futur réseau, qui doit être opérationnel en septembre prochain. Et ce

très important » a commenté Franck David. Est alors venue la question du financement : afin d'assurer cette qualité de service, le Grand Dole doit trouver 4,5 millions d'euros. L'instauration du Versement Transport, taxe sur les charges salariales imputées aux employeurs de plus de 9 salariés, fait grincer quelques dents : « C'est un impôt supplémentaire pour les entreprises, qui n'ont pas nécessairement besoin de cela en ce moment » avance Jean-Pascal Fichère. « J'en suis conscient, rétorque Claude Chalon. Je suis moi-même employeur et je verserai cette taxe. L'axe principal Tavaux-Brevans desservira 50% de la population, 70% des emplois. C'est aussi un réel service pour les entreprises ». Si la question du financement n'est donc pas totalement tranchée, elle a au moins eu le mérite d'ouvrir un large débat.

18% DES TRANSPORTS PUBLICS PAYÉS PAR LES ENTREPRISES

Au cœur des débats du conseil de communauté, l'instauration du Versement Transport n'est pas la seule ressource permettant d'assurer la mise en place du nouveau réseau de transport public. Un taux de Versement Transport de 0.6% devrait en effet contribuer à apporter 1,8 millions d'euros à l'agglomération, alors le coût du réseau est de 4,5 millions. Les autres ressources proviennent de l'autofinancement (reprise de la concession DoleBus : 1 million d'euros) et de la contribution du Conseil Général du Jura qui assurait notamment le Transport Scolaire (1,75 millions d'euros). Les administrations étant elles aussi impactées par le Versement Transport, la part de contribution des entreprises devrait ainsi correspondre à 18% du budget total. A moins que le mode de financement ne soit revu : en réponse à Jean-Pascal Fichère, Claude Chalon a demandé aux services de l'agglomération de travailler sur un scénario diminuant le taux de Versement Transport et augmentant le taux de Taxe Professionnelle Unique. A suivre ...

PÔLE INNOVIA : ÉTAT DES LIEUX

En marge du Conseil, Jean-Michel Daubigny a fait le point sur l'état d'avancement du pôle Innovia

« Le cadeau reste le même, il n'y a que l'emballage qui change ». Paraphrasant un journaliste local, Jean-Michel Daubigny a ainsi résumé la nouvelle politique de construction du pôle Innovia. Un parc dont l'ambition a été réaffirmée, mais dont l'avant projet a été légèrement modifié. Les ajustements effectués par la nouvelle équipe en charge du projet (porté par le syndicat mixte Innovia, composé du Grand Dole et du Conseil Général du Jura) ont permis de réduire les coûts liés à la voirie, à l'assainissement et à l'éclairage public.

DE 15,5 À 12,8 MILLIONS D'EUROS

L'instauration d'un portage foncier ou encore la mutualisation des espaces ont également contribué à cette diminution des charges qui se traduit au final par une enveloppe ramenée à 12,8 millions d'euros, alors que le projet initial tablait sur 15,5 millions d'euros. Jean-Michel Daubigny est ensuite revenu sur la vocation de la zone, en rappelant la priorité : « Notre volonté est de faire émerger un pôle d'excellence sur les technologies de l'environnement et du développement durable », déclarait le vice-président en charge du développement économique. Avant de poursuivre : « L'enjeu est désormais de renforcer le travail de prospection économique, notamment en direction des filières énergie (hydrogène, biomasse ...), matériaux (isolation) et valorisation agricole des produits non alimentaires (chanvre ...) ». Si la mission de commercialisation est actuellement en cours de redéfinition, quelques contacts sont en cours, notamment dans le domaine des nouveaux matériaux. En termes de planning, le projet d'aménagement et l'élaboration du dossier de consultation des entreprises devraient être finalisés en mai, permettant ainsi d'approuver le dossier de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC). Les travaux de viabilisation du parc pourraient ainsi débuter en septembre 2009, pour aboutir à la livraison du « cœur Innovia » en décembre 2010.

Fouilles archéologiques

La première tranche des fouilles archéologiques étant terminée, une seconde phase devrait débuter mi 2009 sur 2 hectares. La fin des travaux devrait ouvrir la possibilité de viabiliser 35 hectares. Le montant des fouilles s'élève à 700 000 euros pour les exercices 2008-2009, et devrait porter l'ensemble des dépenses liées aux opérations archéologiques à 3 000 000 d'euros sur l'ensemble du chantier Innovia.



Céline Boreux, « Madame Financements »

Le conseil a fait connaissance avec Céline Boreux, qui a intégré le Grand Dole le 26 janvier dernier.



Originaire de Lorraine (plus précisément de Dombasle, l'autre cité SOLVAY), Céline Boreux a pris ses quartiers à Dole depuis le 26 janvier. Recrutée sur un poste de chargée de mission, cette passionnée de la culture slave se voit confier la mise en œuvre du projet et du contrat d'agglomération, et de toute autre politique contractuelle. Elle assurera ainsi un rôle de veille sur les programmes de financements à mobiliser et notamment au niveau européen. Elle apportera également une assistance aux communes du Grand Dole dans le montage de leurs projets, via la mise en œuvre d'une plateforme de services aux communes qui a vocation à s'étoffer. Diplômée de Sciences Po. Grenoble, Céline prend au Grand Dole son premier poste. Bienvenue.

En bref

Enfance, jeunesse

Un plafond à 10,32 euros

Suivant les préconisations de la CAF, le Grand Dole a choisi d'augmenter de 3,5 % le plafond du tarif journalier des activités extrascolaires. Celui-ci passe ainsi de 10 € par enfant à 10,32 €. Les tarifs pour les familles issues de communes hors Grand Dole ont quant à eux été majorés de 15 %.

Energie

Le Grand Dole signe la convention des maires d'Europe

Adhérent à l'action franco-suisse « REVE Jura Léman », prochainement transformée en « REVE d'avenir », le Grand Dole a décidé de s'engager encore plus durablement dans la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre. Claude Chalon se rendra ainsi à Bruxelles en février pour signer la convention des maires, marquant ainsi officiellement la volonté du Grand Dole de réduire ses émissions de CO2 de plus de 20 % d'ici à 2020.

Environnement

40 000 € pour le salon Innovia

Organisateur du salon Innovia, le salon des technologies et innovations en faveur de l'environnement, le Grand Dole a adopté le plan de financement pour l'édition 2009 qui se tiendra à la Commanderie de Dole du 6 au 8 novembre. Sur un budget total de 142 000 €, le Grand Dole participera à hauteur de 40 000 €. Les autres partenaires sont le Conseil Général, la DIREN, le Conseil Régional et l'ADEME.



Qualité de l'air

Adhésion à l'ATMO

Née de la fusion de l'ASQUAB et de l'ARPAM, l'ATMO est depuis le 1er janvier la seule et unique association de surveillance de la qualité de l'air en Franche-Comté. Compétent en matière d'environnement, le Grand Dole a décidé d'adhérer à cette association pour un montant de 500 € annuel.